

VEUILLEZ TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE AVANT DE LE REMPLIR ET L’ENREGISTRER

Afin d’être admis(e) à l’externat en inhalothérapie, l’étudiant(e) doit avoir réussi avec succès, depuis moins de vingt mois, tous les cours spécifiques des 2 premières années dans le programme d’étude en Techniques d’inhalothérapie de l’un des collèges québécois et produire à l’Ordre une attestation émise par l’établissement qui a retenu ses services.

IMPORTANT : L’externe est responsable de s’assurer de sa conformité avec les dispositions du règlement. **Il est interdit et illégal** qu’un externat se poursuive au-delà d’une durée de 20 mois, suivant la date où l’étudiant a complété avec succès tous les cours spécifiques des 2 premières années du programme d’études collégiales en inhalothérapie.

PARTIE I- À REMPLIR PAR L’ÉTUDIANT

Nom :	Prénom :
Code permanent :	Téléphone :
Courriel :	
2 ^e année terminée et réussi en date du :	
Établissement d’enseignement :	

PARTIE II- À REMPLIR PAR UN REPRÉSENTANT DE L’ÉTABLISSEMENT

Nom de l’employeur pour l’externat : _____

Par la présente, je confirme que _____
est un(e) étudiant(e) au programme d’étude en Techniques d’inhalothérapie dont notre établissement a
retenu les services à partir du : _____

Date du début du programme d’intégration : _____

Nom du représentant de l’établissement dûment mandaté pour remplir ce formulaire :

Signature : _____ Date : _____

Veillez retourner ce formulaire dûment rempli et signé par courriel à adjointe.juridique@opiq.qc.ca